

DISPOSITIF «ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS» - TPS



| | |
|---|---|
| LIEU D'EXERCICE | Écoles du département disposant d'un dispositif |
| TEXTES DE REFERENCE | <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ; - Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN du 15 janvier 2013) ; - Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. |
| ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE | <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie : <ul style="list-style-type: none"> a : favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ; b : stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ; c : concourir à leur épanouissement affectif ; d : développer l'estime de soi ; - Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ; - Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif. |
| COMPETENCES ET QUALITES REQUISES | <ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants ; - Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier ; - Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ; - Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli. - Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ; - Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer ; - Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée ; - Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM ; - Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ; - Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant. |
| SUJETIONS / CONTRAINTES | <p>Avoir déjà enseigné en maternelle.</p> <p>Poste incompatible avec un exercice à temps partiel</p> |
| RENSEIGNEMENTS | <p>IEN de circonscription</p> <p>IEN préélémentaire du département</p> |